

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Rentrée parlementaire : sous le signe de la relance économique

NOURRISSANT l'espérance quant au choix d'une femme à la tête du gouvernement, les deux Chambres du Parlement ont revisité les préoccupations socio-économiques majeures du pays.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

EN application de l'article 41 de la Loi fondamentale gabonaise qui dispose en son alinéa 3 que, "la seconde session (du Parlement) s'ouvre le premier jour ouvrable de septembre et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable de décembre", le Parlement gabonais, à la faveur d'une double cérémonie d'ouverture (Assemblée nationale en matinée, et le Sénat dans l'après-midi) a consacré, hier, le lancement des activités de la deuxième session de l'année 2020. En présence des présidents des institutions constitutionnelles, des membres du corps diplomatique, et du tout nouveau Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda. Cette dernière a d'ailleurs reçu les expressions de gratitude et de reconnaissance, ainsi que tout l'espoir que le pays place en elle.

Président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, n'a pas manqué d'en effleurer la quintessence à son intention pour l'édifier sur l'ampleur de celui-ci. Non sans décliner que les Gabonais se convainquent sur l'action d'une équipe menée par une femme. "Des Gabonaises et des Gabonais se persuadent qu'un gouvernement dirigé par une femme apportera des solutions aux problèmes récurrents d'eau, d'électricité, d'habitat, d'alimentation, au besoin de la culture et des activités sportives, ainsi qu'au développement du numérique", a-t-il souligné. Comme ces derniers souhaitent voir également que "les principaux artisans de la mise en œuvre de la politique du président de la République sur la consolidation de l'État de droit, avec comme corollaire, la

justice, le civisme, le respect de la déontologie, de l'intégrité et des autres valeurs cardinales, porteront le visage féminin".

Pour sa part, le président du Sénat, Lucie Milebou Aubousson-Mboussou renchérit par la suite: "La femme de ce début de siècle n'a plus à douter de ses capacités; nos aînés, en d'autres temps, sous d'autres cieux, et aussi ici au Gabon, avec bravoure et détermination, ont mené des combats qui nous ont définitivement ouvert les portes de l'émancipation, de la révolution intelligente et tranquille, de l'école et des retombées de son apprentissage. Ces pionnières ont semé des graines et nous récoltons les fruits de leur engagement".

Et Faustin Boukoubi qui n'a pas voulu s'épancher davantage sur les enjeux socio-économiques devant marquer la mission du nouveau chef du gouvernement, a dit en attendant l'appréciation de son institution à l'occasion de l'exercice de déclaration de politique générale auquel elle va se plier. "C'est avec impatience, a-t-il dit, que nous attendons l'échéance constitutionnelle de la présentation de votre programme de politique générale. (...) De ce fait, sous réserve de l'approbation par la Conférence des présidents, les députés vous recevront vendredi 4 septembre 2020 à 14h00".

L'ouverture de la seconde session parlementaire a offert aux présidents des deux Chambres du Parlement l'opportunité de revisiter les préoccupations majeures du pays, à commencer par le Covid-19. "Cette pandémie qui a confiné toute l'humanité et mis à genoux toute l'économie mondiale", s'est indignée Lucie Milebou Aubousson-Mboussou, qui prédit "un après Covid-19 avec plu-

sieurs schémas de sortie", tout en invitant les uns et les autres à faire preuve de prudence, de courage, et à une intelligence solidaire, pour continuer la lutte contre sa propagation.

"Nous ne rendrons jamais assez hommage, à notre tour, aux personnels de santé, civils et militaires qui, au prix de maints sacrifices, s'évertuent à prendre soin de nous et à préserver notre santé. Nous nous félicitons de l'initiative du chef de l'État de leur octroyer une prime de risque Covid-19", a déclaré, à son tour, le président de l'Assemblée nationale qui, tout en exhortant le gouvernement à réunir les conditions d'une relance effective de l'économie, en vue notamment de la création d'emplois et du développement des infrastructures, souhaite le maintien des efforts de lutte contre le coronavirus qui est loin de connaître son épilogue.



Photo: Sylvain MAGANGA

Le Premier ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, et les membres du gouvernement.



Jeudi 03 septembre 2020
11h00 : Réunion du Bureau
Vendredi 04 septembre 2020
11h00 : Conférence des Présidents
14h00 : Présentation du programme de politique générale par Mme le Premier Ministre

Le sceau de l'espoir d'une

Un caillou dans la chaussure du législateur

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LES membres de la 4^e législature du Sénat vivent leurs derniers moments au Parlement, du moins si l'on s'en tient à leur mandat arrivant à échéance. L'harmonisation des mandats électifs, notamment ceux des élus locaux et des sénateurs, relève du truisme. Une situation dont a bien conscience la Cour constitutionnelle. En effet, durant l'audience de rentrée solennelle du 15 janvier dernier, la question du décalage du mandat des sénateurs à celui des élus locaux avait été soulignée. Autre écueil, la réduction des circonscriptions territoriales, qui passent de 102 à 52. Désormais, les regards sont rivés vers le législateur. Vont-ils proroger le mandat des sénateurs de la 4^e législature ? Vont-ils, au contraire, décider d'harmoniser les mandats des élus locaux et ceux des sénateurs ? L'on sait que l'élection des sénateurs est effectuée sur la base du scrutin indirect. Ce dé-



Photo: DR

Les sénateurs à l'ouverture de la 2^e session ordinaire du Parlement.

calage est, de toute évidence, au regard du fonctionnement de nos institutions, assez anachronique. Une équation à plusieurs inconnues, soumise au bon sens des dirigeants. Lesquels dirigeants doivent pallier cette situation avant le dernier jour ouvrable de décembre 2020, date correspondant à la clôture de la deuxième

session ordinaire du Parlement. Du coup, les sénateurs ne savent plus à quel saint se vouer, au regard des lendemains encore incertains. Et ce, même pour ceux qui nourrissent le doux rêve de rempiler à la tête de leur circonscription électorale. Reste au législateur de se saisir de cette situation.



Membres du gouvernement à l'Assemblée nationale.

Groupe parlementaire PDG : quel état d'esprit ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DANS quel état d'esprit le groupe parlementaire du Parti démocratique gabonais (PDG) à l'Assemblée nationale et au Sénat abordera-t-il la seconde session ordinaire du Parlement qui s'est ouverte hier ? Cette question est loin d'être anodine, quand on sait que l'unité des élus du parti majoritaire dans les deux chambres du Parlement avait été fortement mise à rude épreuve, le 30 juin dernier,

lors de l'examen et l'adoption de la loi 006/2 020 du 30 juin 2020 portant modification du Code pénal. Et que par la suite, vingt-cinq d'entre eux s'étaient vus infliger, quelques semaines plus tard, diverses sanctions par la Commission permanente de discipline du PDG (CPD) pour avoir exprimé "un vote dissident, attitude située aux antipodes des principes basiques de cette formation politique et du style de travail édicté par le secrétariat exécutif". Des sanctions qui, au regard de leur caractère dissuasif, pour-

raient amener plus d'un député ou sénateur à réfléchir plus de deux fois avant de s'exprimer sur un ou plusieurs textes qui seront soumis à leur appréciation. Car, au vu de la fermeté affichée par la CPD, il est fort probable que l'unanimité, qui a toujours prévalu au sein du groupe parlementaire PDG à l'Assemblée nationale et au Sénat, redevienne la règle au cours de cette session. Ce qui pourrait déteindre, d'une certaine manière, sur la qualité des travaux. Vu que le PDG est largement majoritaire dans les deux chambres du Parlement.



Photo: Sylvain MAGANGA